



BULLETIN D'INFORMATIONS

N°227 – JANVIER 2022

Mairie de SAINT-SERVAIS – 29400

Tel 02.98.68.15.21.

Fax 02.98.68.34.82.

courriel : mairie.saintservais@orange.fr

Site Internet : www.saint-servais-29.fr

Ce bulletin d'informations est disponible sur le site officiel de la commune www.saint-servais-29.fr

MAIRIE :

Lundi, mardi, jeudi :

8h00-12h/13h30-17h30

Mercredi, vendredi :

8h-12h

samedi : 9h-12h

La mairie sera fermée les après-midi pendant les vacances scolaires de Noël.

ALSH :

Contact : 06.66.43.46.42

École :

Contact : 09.61.20.66.81,

Garderie 06.87.29.71.04

BIBLIOTHÈQUE :

Mercredi de 17h00 à 18h30.

Samedi de 10h30 à 11h45.

02.98.24.62.18

MEMENTO :

Urgences :

Médecin de garde **15 SAMU,**

Pharmacie de garde **3237,**

Pompiers **18,** portable **112,**

Gendarmerie **17**

Cabinet infirmier :

07.86.05.43.81

AVIS AUX HABITANTS :

Les nouveaux habitants sont invités à se présenter en Mairie dès leur arrivée, afin de faciliter les tâches administratives les concernant. Signaler les départs en Mairie facilite également les démarches administratives.

VIE MUNICIPALE

La cérémonie des vœux prévue le 8 janvier est annulée en raison des conditions sanitaires

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 2 décembre à la salle Ty Leon, sous la présidence de Bernard MICHEL, Maire, en présence de tous les conseillers à l'exception de Virginie MASSEY et Corentin PARENT, absents excusés.

Corentin PARENT a donné pouvoir à Paul LAURENT.

Le secrétaire de séance est Benoit RIOU.

Rénovation de l'église

Compte-rendu suite aux réunions de chantier du mois écoulé.

Projets 2022

Lors du dernier conseil, les élus avaient les projets futurs. Après discussion, un ordre de priorités pour les investissements futurs est réalisé. Le choix se porte sur la réhabilitation du presbytère. Le dossier va être étudié.

Un dossier DETR va être déposé pour le 31 décembre 2021.

Urbanisme

Voirie 2021 :

Une couche de résine reste à appliquer au carrefour du Stréjou dès que la météo le permettra.

Devis

Point et étude des devis sur les travaux réalisés et en cours depuis le dernier conseil.

Animateur communal

Tiffany BALLIEUX est embauchée en tant qu'animatrice à compter du 3 janvier prochain. Elle organisera des rencontres avec les ados dès les vacances de février 2022, des séances de gym seront également proposées et ouverte à toutes et tous.

Wifi4eu

David Le BORGNE, Conseiller a présenté le dossier, débuté en 2018. Une quinzaine de bornes Wifi diffuse leur signal pour une surface qui s'étend du skate-park à la salle polyvalente en passant par la mairie, la salle des associations, la bibliothèque, le musée, le commerce et le club-house.

Enquête publique

Le conseil municipal donne son accord sur le dossier présenté par le GAEC DINER Thomas et Arnaud en vue de la régularisation suite au regroupement du GAEC DINER au lieu dit Traon Foennoc à BODILIS et l'EARL CARIOU au lieu dit Keramoal à PLOUNVENTER.

Commissions communales et intercommunales

Chaque conseiller a présenté son compte rendu de réunion.



CCPL

La Convention Territoriale Globale (CTG)

La Caisse d'allocations Familiales (CAF) réorganise au niveau national ses interventions auprès des collectivités locales en développant une démarche fondée sur le partenariat. Ce partenariat se formalise par la signature d'une convention territoriale globale (CTG), sur une durée de 4 ans, du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2025, associant la CAF, le CD29, la CCPL et les communes du territoire. Cette CTG a vocation à remplacer les contrats enfance jeunesse (CEJ) qui donnent lieu à la prestation de service enfance jeunesse (PSEJ). Les élus donnent leur accord.

Accès aux mutations immobilières et foncières

L'EPF (Etablissement Public Foncier) Bretagne propose aux collectivités bretonnes d'accéder gratuitement à un logiciel permettant de consulter les données relatives à toutes les mutations foncières et immobilières ayant eu lieu sur le territoire breton depuis 2007. Le conseil municipal donne son accord pour signer la convention.

Questions diverses

Soutien du Conseil Départemental aux associations sportives (5 euros par licencié) : dossier à transmettre avant le 15 décembre 2021. Un mail est adressé aux associations sportives.

Syndicat de Pont An Ilis : présentation des tarifs à compter du 1^{er} janvier 2022.

Agenda

Recensement du 20 janvier au 19 février 2022.

GRIPPE AVIAIRE

Renforcement des mesures de biosécurité pour lutter contre l'influenza aviaire dans les basses-cours.

Vous êtes détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, la préfecture demande le renforcement des mesures pour lutter contre l'influenza aviaire dans les basses-cours, vous devez :

- confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour ;
- exercer une surveillance quotidienne de vos animaux ;
- protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles ;
- aucune volaille (palmipèdes et gallinacés) de votre basse-cour ne doit entrer en contact direct ou avoir accès à des oiseaux sauvages et des volailles d'un élevage professionnel et vous devez limiter l'accès de votre basse-cour aux personnes indispensables à son entretien. Ne vous rendez pas dans un autre élevage de volailles sans précautions particulières ;
- il faut protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse-cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;
- il faut réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse-cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée...pour le nettoyage de votre élevage.

RECENSEMENT

Les filles et les garçons nés en janvier 2006 et à partir de leur date d'anniversaire doivent se faire recenser en Mairie. Se munir du livret de famille et de la carte d'identité. Le recensement citoyen est **obligatoire**. Cette démarche facilite l'inscription **sur les listes électorales** et déclenche la convocation à la **Journée Défense et Citoyenneté**.

ABOIEMENTS CHIENS

Des plaintes ont été déposées en mairie concernant les aboiements de chiens. Nous vous rappelons que les propriétaires de chiens et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la santé, le repos et la tranquillité du voisinage. Il est interdit, de jour comme de nuit, de laisser aboyer, hurler et gémir, de façon répétée ou prolongée, un ou des chiens dans un logement, sur un balcon, dans une cour ou un jardin, dans des locaux professionnels ou commerciaux, dans un enclos, attendant ou non à une habitation.

ÉTAT CIVIL

Naissances :

Thomas DUPRÉ, Lieu-dit Richou, né le 22 novembre 2021.

Noël

Vendredi 24 décembre

- Veillée à 18h30 à PLOUNEVENTER, LANDIVISIAU, PLOUVORN et SIZUN.
- Messe de la nuit à 22h30 à LANDIVISIAU (Chapelle de Lourdes).

Samedi 25 décembre

Messe du jour à 10h30 à LANDIVISIAU, PLOUZEVEDE et GUICLAN.

Les messes des week-end

Dimanche 26 décembre à 10h30 à LANDIVISIAU, PLOUZEVEDE et SIZUN.

Samedis 8 et 22 janvier à 18h à PLOUNEVENTER.

Samedi 15 janvier à 18h à GUICLAN.

Samedi 29 janvier à 18h à PLOUVORN.

Dimanches 2 (Epiphanie), 9, 16, 23 et 30 janvier à 10h30 à LANDIVISIAU, PLOUZEVEDE et SIZUN.

Temps de partage et de prière à 18h à l'église les vendredis

- le 7 janvier à BODILIS
- le 14 janvier à SAINT-DERRIEN
- le 21 janvier à PLOUNEVENTER
- le 28 janvier à SAINT-SERVAIS

DDFIP

A compter du mois de janvier 2022, les services des finances publiques du Finistère vont proposer des accueils physiques **sur rendez-vous** au sein de l'Espace France services de Landivisiau et à la mairie de Sizun. Cet accueil physique vise à aider les usagers (particuliers et entreprises) à accomplir l'ensemble de leurs démarches fiscales ou autres (factures locales, amendes...) en étant reçus par des agents des finances publiques dans l'un de ces 2 points d'accueil de proximité.

Ainsi, les usagers des communes du Pays de Landivisiau et des communes avoisinantes auront la possibilité d'être accueillis sur rendez-vous tout au long de l'année selon les modalités suivantes :

- A Sizun (Médiathèque An Ti Korn- 2 Rue de Brest Sizun) : le 1er et le 3e mardi du mois (après-midi de 14h à 17h).

Les premiers accueils sur rendez-vous auront lieu le mardi 4 janvier et 18 janvier 2022.

- A Landivisiau (Espace France services :36 rue Georges Clémenceau Landivisiau) 2e et 4e vendredi du mois (matin de 9h à 12h).

Les premiers accueils sur rendez-vous auront lieu le mardi 14 janvier et 28 janvier 2022.

Réception uniquement sur rendez-vous

Les rendez-vous pourront être pris :

- ✓ Par téléphone au 0 809 401 401 (appel non surtaxé)
- ✓ Par internet sur le site [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr)
rubrique "contact" : <https://www.impots.gouv.fr/portail/contacts>
- ✓ Directement auprès de l'accueil de l'Espace France services de Landivisiau

Les usagers sont rappelés systématiquement par un agent des finances avant le rendez-vous.

Le paiement de proximité

Une solution nouvelle de paiement auprès du réseau des buralistes partenaires des finances publiques

Pour le paiement de leurs factures locales et leurs impôts en espèces (n'excédant pas 300 €) ou par carte bancaire, les usagers peuvent désormais recourir aux buralistes partenaires

Pour le Pays de Landivisiau, déjà 9 buralistes assurent ce service :

NOM POINT DE VENTE	ADRESSE DU POINT DE VENTE	CFP de RATTACHEMENT
LE DIVIN	6 PLACE DE L'EGLISE	29410 GUICLAN LANDIVISIAU
BAR DE L'ENCLOS	2 PLACE DE L'EGLISE	29400 LAMPAUL GUIMILIAU LANDIVISIAU
L'ARQUEBUSE	12 RUE DE L'EGLISE	29400 LANDIVISIAU LANDIVISIAU
MICHEL	1 RUE JOSEPH PINVIDIC	29400 LANDIVISIAU LANDIVISIAU
LE KOOL	3 PLACE DE L'EGLISE	29420 PLOUVORN LANDIVISIAU
LE GALOPIN	1 PLACE DE LA MAIRIE	29440 PLOUZEVEDE LANDIVISIAU
CAFÉ DU CENTRE	1 RUE DE L'ARGOAT	29450 SIZUN LANDIVISIAU
SCOUARNEC	17 ROUTE DE SIZUN	29400 ST SAUVEUR LANDIVISIAU
L'INATTENDUE	7 LE BOURG	29400 ST SERVAIS LANDIVISIAU

VIE ASSOCIATIVE

AMICALE TROUZ-AN-DOUR

Quels seront les rendez-vous de ce début d'année 2022 ??

C'est la question que nous nous posons tous. Si les mesures gouvernementales le permettent nous fêterons l'Épiphanie le jeudi 13 janvier. Suivra l'assemblée générale de l'amicale le samedi 5 février, à l'issue duquel un repas en commun sera servi.

Nous vous demanderons de vous inscrire pour ces festivités.

Dans l'attente d'une amélioration sanitaire, respectez les mesures barrières, prenez soin de vous, et passez de bonnes fêtes de fin d'année.

U.S.S.S.S.D

Planning de l'USSSSD pour le mois de janvier.

Les seniors en championnat de D3:

23/01/2022 St Servais Uss 1 - Kernilis Hermine 2

30/01/2022 Le Folgoet Cnd 3 - St Servais Uss 1

Pour les vétérans match les Vendredi soir à 21h:

21/01/2022 Saint-Servais - Plouvorn

28/01/2022 Taulé - Saint-Servais

Venez supporter l'US, pass sanitaire obligatoire.

Si après les fêtes l'envie de reprendre le sport vous prend ! Rejoignez-nous !!!

L'USSSSD vous souhaite à toutes et à tous de joyeuses fêtes de fin d'année.

APE

DRIVE

KIG HA FARZ

30 JANVIER 2022

Retrait à la salle
polyvalente
de Saint-Servais
11h30 / 13h



Retour des bons de commandes

08 janvier 2022

Kig-Ha-Farz
+
tarte aux pommes

12 €

Exemplaire à conserver et à présenter le jour du retrait

Nom : Prénom : Tél :

Kig-Ha-Farz : part(s) x 12€ Total : €

Heure du retrait : 11h30/12h 12h/12h30 12h30/13h

Règlement : Espèce

Chèque à l'ordre de l'APE de Saint-Servais (les chèques seront encaissés vers le 7 février 2022)

*Exemplaire à nous retourner accompagné du règlement dans la boîte aux lettres de l'APE
(sur le parking de l'école ou dans la boîte aux lettres de la mairie)*

Nom : Prénom : Tél :

Kig-Ha-Farz : part(s) x 12€ Total : €

Heure du retrait : 11h30/12h 12h/12h30 12h30/13h

Règlement : Espèce

Chèque à l'ordre de l'APE de Saint-Servais (les chèques seront encaissés vers le 7 février 2022)

BULLETIN N°228 – FÉVRIER 2022 : Les annonces pour le prochain bulletin d'informations devront parvenir à la Mairie par mail sous un format informatisé afin d'éviter des erreurs de retranscription (merci de mettre l'article en pièce jointe) **pour le lundi 24 janvier 2022 à midi** (dernier délai). Il sera distribué au cours de la semaine 5.